



EPPNE
Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

ANALYSE CRITIQUE DU RAPPORT DU
COMITÉ DE SAGES SUR L'IDENTITÉ DE GENRE
Le point de vue d'Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

2025-06-15



Table des matières

Introduction	1
Éducation à la sexualité :	2
1- Premier enjeu du Comité :	2
2- Deuxième enjeu	4
3- Troisième enjeu	4
4- Quatrième enjeu	6
4'- Quatrième enjeu (suite)	10
Conclusion de la première partie :	11
I- Transition sociale	11
5- Cinquième enjeu	11
6- Sixième enjeu	12
II- Réaction d'EPPNE face à la non-considération de son argumentaire déposé au Comité	14
Conclusion générale	17



Introduction

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants (EPPNE) est un organisme à but non lucratif, appuyée par des milliers de parents et citoyens qui a pour mission la protection des enfants face à l'idéologie du genre dans le milieu éducatif et la défense du respect des droits parentaux. La présente intervention concerne les parties du rapport en lien avec cette mission.

Le Comité de sages sur l'identité de genre (Comité) a présenté dans son rapport différents thèmes, il rapporte les rencontres avec différentes organisations, il brosse le portrait de la situation de ses origines à nos jours. Il présente son analyse et sa compréhension de la situation. Il fait ressortir de ces différentes observations, des enjeux et des avenues à explorer, au regard de ces derniers, il fait des suggestions.

Avant d'aborder notre analyse critique qui porte en grande partie sur le chapitre 4 intitulé Le milieu de l'éducation, nous tenons à relever que le rapport ne fait nullement état de la situation dans les écoles du Québec. En effet, il n'a pas pris le temps de faire des statistiques sur le nombre d'élèves : débutant actuellement une transition sociale; étant en phase de transition et étant à risque de s'y engager. Aucune statistique n'est dressée sur l'état psychologique des élèves. Il présente le phénomène comme tout à fait normal et nulle part n'en interroge les causes.

Dans ce chapitre, le rapport relève des enjeux importants qui ne nous paraissent pas bien définis. Il fait ensuite des propositions d'explorations et d'ajustements en lien avec chacun des « enjeux et avenues à explorer ». Nous nous proposons d'analyser individuellement les enjeux et suggestions sur les deux points abordés dans le chapitre 4 du rapport, à savoir l'Éducation à la sexualité (I) et la Transition sociale (II). Cette analyse se fera à la suite d'un rappel de chaque enjeu et/ou suggestion d'amélioration proposés par le Comité.



Éducation à la sexualité :

1- Premier enjeu du Comité :

« L'importance de maintenir le caractère obligatoire du cours d'éducation à la sexualité du primaire au secondaire dans les contenus du programme Culture et citoyenneté québécoise (CCQ).» (p 165)

Cet enjeu se fonde sur divers constats du Comité, qui n'aboutissent malheureusement pas à des suggestions ouvrant à des réflexions plus approfondies sur le bienfondé de ces cours et de la compréhension du développement de l'enfant. Il estime que :

« En dépit des critiques exprimées, la quasi-totalité des personnes et des groupes rencontrés reconnaît la nécessité de parler de diversité de genre dans les cours d'éducation à la sexualité ... où le masculinisme, le sexisme, l'homophobie et la transphobie semblent gagner du terrain auprès des jeunes. (...) La pertinence du discours sur la diversité de genre et le continuum de genre demeure. Cette notion doit toutefois être enseignée en concomitance avec celle du sexe en tant que caractéristique biologique et reproductrice constatée à la naissance. ... pour offrir aux élèves une compréhension complète et équilibrée de ces concepts et de la réalité observable » (p 147)

Ces affirmations sont à notre sens à la fois scandaleuses et hautement critiquables. Il est inconcevable qu'un Comité de cette importance n'ait nullement pris le temps de consulter des scientifiques. Il n'existe tout simplement pas de continuum de genre. Aussi, l'école n'est pas le lieu où enseigner des idéologies ni prouvées ni vérifiées, mais bien des théorèmes scientifiquement prouvés. On ne dit pas des mensonges à des enfants, mais la vérité des choses avérées et prouvées. EPPNE a identifié plusieurs personnes et groupes qui s'opposent à l'idéologie du genre et qui l'ont manifesté au Comité de sages. Nous récusons la mention de consensus et plus encore celle d'unanimité suggérée par le terme « tous ». Nous sommes ici dans un discours de propagande et de manipulation.

« Le Comité de sages estime que l'expression « sexe assigné à la naissance » est particulièrement adaptée pour décrire la réalité des personnes intersexes, car elle reflète les enjeux spécifiques à leur situation. (...) En effet, du moment où l'on convient qu'il existe une différence conceptuelle entre le sexe et l'identité de genre, force est d'admettre que le sexe se constate et qu'il n'est pas un ressenti. » (p 20)

EPPNE recommande de tenir compte des faits scientifiques expliqués par le biologiste François Chupleau concernant les malformations "intersexe". Toute personne n'a qu'un seul sexe, masculin ou féminin, même si des anomalies peuvent exister. De plus, dans



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

toutes les questions que soulève le contenu enseigné dans le programme CCQ, le rôle et les droits des parents sont tous deux complètement éludés.

Nous mettons en évidence un déséquilibre flagrant d'écoute et d'intérêt portés aux arguments des groupes déterminés à instaurer l'idéologie du genre comparativement à ceux des parents qui revendiquent le respect de leurs valeurs morales, de leurs convictions religieuses et de leur liberté de conscience.

A cet enjeu le Comité propose d'explorer l'avenue suivante :

« 1. Distinguer rigoureusement les notions de sexe et de genre dans le contenu des cours et dans le matériel pédagogique, et ce en veillant (sic) à ce que ni l'un ni l'autre ne soit effacés ou mise en veille (Ministère de l'Éducation) » (p 165)

Nous aurions voulu que le Comité ait été plus clair, plus précis et plus cohérent par rapport aux conséquences de cette "constatation du sexe à la naissance", notamment en ce qui concerne les contenus du programme CCQ. Nous aurions voulu qu'il reconnaisse explicitement que le sexe n'est pas basé sur un ressenti, mais bien sur une réalité interchangeable; en effet les transitions sexuelles ne peuvent pas changer les chromosomes XX d'une femme et XY de l'homme. En outre, le Comité aurait pu affirmer plus clairement encore que la notion de transgenre ou "non-binarité" repose sur un ressenti individuel, une croyance propre à une petite partie de la population; celle-ci ne peut pas être imposée comme une réalité scientifique à la population entière. Nous attirons l'attention sur le fait contradictoire que l'école, en enseignant des théories non approuvées scientifiquement, contredit le caractère laïc de sa propre institution proclamé et défendu encore récemment par le ministre de l'Éducation. En effet, en permettant cette croyance en une diversité de genres, l'école transgresse ses propres principes de laïcité.

C'est pour cela qu'EPPNE, porte-voix de la grande majorité des parents québécois et conscients de nos droits démocratiques, demande le retrait immédiat de tout contenu, approuvé ou non approuvé, concernant l'enseignement de la théorie du genre dans nos écoles. Tout ceci ne remet pas en question notre conviction et notre engagement à respecter la dignité de chaque personne et à lutter contre toute discrimination à l'encontre des personnes trans ou "non-binaires", comme de toute autre minorité.

EPPNE n'accepte pas d'être stéréotypé par certains groupes comme transphobes ou homophobes, car, au contraire, nous soutenons toute initiative qui assure la sécurité de tous nos enfants, quelles que soient leur sexe, croyance, religion, convictions.

Nous n'acceptons pas non plus la promotion de la "phobie de la famille" La famille est le noyau de la société et c'est sa stabilité qui garantit celle de la société. Les enfants sont tous nés (100 %) d'un père et d'une mère et c'est à eux ou à leurs représentants qu'incombe la responsabilité de leur éducation.

Laissons toute théorie militante et idéologique en dehors de nos écoles sans exception.



2- Deuxième enjeu

« 2. Absence de cohérence et d'uniformité dans les approches et le matériel utilisés. » (p 165)

Suggestion du Comité

« 2. Mettre en place une forme d'approbation ou de recommandation du matériel pédagogique du cours d'éducation à la sexualité (Ministère de l'Éducation). » (p 165)

Cette suggestion est profitable à tous les groupes, mais selon les chartes des droits humains, les parents doivent être partie prenante en tant que premiers responsables de l'éducation sexuelle de leurs enfants.

D'ailleurs il est choquant d'apprendre que les manuels d'éducation à la sexualité n'ont jamais été validés par le MEQ. Doit-on comprendre que n'importe quel manuel ou outil produit par un organisme non contrôlé (ou peu encadré) peut être utilisé en classe à la discrétion de l'enseignant ? C'est une faille grave dans la protection de l'enfance et le Ministère de l'Éducation doit en répondre.

De plus, le Comité fait des suggestions qui nécessitent du temps, des efforts et du travail. Les enjeux sont importants et les manquements autant dans la formation que dans la façon dont est mis en place le matériel du cours nous conduisent à la conclusion selon laquelle, le ministère n'était pas prêt à déployer ce nouveau programme. Il est temps de faire un moratoire.

Nous exigeons des réponses du Ministère de l'Éducation qui par sa négligence de prendre la mesure de la situation a :

- laissé des entreprises privées produire du matériel et le mettre à la disposition des écoles sans aucun contrôle;
- autorisé des enseignants à dispenser des contenus aussi délicats à de jeunes enfants sans formation adéquate;
- laissé les enfants à la merci de groupes d'activistes à l'occasion de cours d'éducation à la sexualité

3- Troisième enjeu

« 3. Manque de formation du personnel enseignant et de soutien à celui-ci. »
(p 165)

Le rapport du Comité soulève plusieurs autres enjeux en lien avec les approches et le matériel utilisés. Il évoque la question du manque de formation du personnel et celle de la difficulté de gestion des cas de contestations émanant des parents, des élèves en lien avec le cours d'éducation à la sexualité.



Suggestion du Comité

- « 3. S’assurer que les heures prévues sont bien enseignées, tout en restant à l’écoute des meilleures pratiques sur le terrain (...) » (p 165)
- « 5. Former l’équipe-école aux notions relatives à l’identité et à l’expression de genre (...) » (p 165)
- « 6. S’assurer que les enseignantes et enseignants qui donnent les cours d’éducation à la sexualité dans le cadre du programme CCQ ont suivi la formation continue proposée par le Ministère de l’Éducation » (p 165)
- « 7. Mieux outiller les écoles et le personnel enseignant pour qu’ils puissent mieux répondre aux demandes d’exemption et réagir adéquatement aux manifestations de défiance à l’égard du contenu du cours d’éducation à la sexualité (...) » (p 165)
- « 8. Recourir aux services d’une ou d’un sexologue, minimalement, par centre de services scolaire comme référence en éducation à la sexualité pour les établissements scolaires de son territoire (...) » (p165)
- « 9. Clarifier et distinguer les rôles respectifs du personnel enseignant et du personnel de la santé et des services sociaux (infirmière, travailleuse sociale, psychologue, sexologue, etc.) (...) » (p 165)

Ce rapport illustre le renversement des rôles. Le comité a choisi de venir en aide aux enseignants, aux membres du personnel des écoles et à des spécialistes en renfort, sans aucune considération pour les parents. Ces derniers sont pourtant les premiers éducateurs de leurs enfants et refusent conformément au Code civil (article 605) de déléguer aveuglément et sans surveillance leur autorité en matière d'éducation.

Nous rappelons que la création de ce Comité résulte de la manifestation à l'échelle nationale le 20 septembre 2023 de dizaines de milliers de parents alarmés par l'impact sur leurs enfants et leur famille de l'enseignement de l'idéologie de genre dans les écoles. M. Legault a mis sur pied le Comité de sages disant vouloir être à l'écoute des inquiétudes des parents. Mais dans les faits, seules les revendications de ceux qui veulent imposer cette idéologie ont été entendues.

L'exemption dont il est question au point 7 n'est même plus une option. Il y a là de quoi se questionner sur la réelle connaissance du Comité des défis auxquels font face les parents lorsqu'ils veulent défendre leurs droits de premiers éducateurs de leurs enfants.



4- Quatrième enjeu

« 4. Difficulté de gestion, dans certains cas, des contestations de la part d'élèves et de parents en lien avec le contenu du cours à la sexualité. » (p 165)

Les commentaires que le Comité a choisi de rapporter concernant cet enjeu tendent à créer une division sociale inquiétante. En effet, il rapporte que selon un organisme communautaire :

« Plusieurs nouveaux arrivants contestent le rôle de l'école dans l'éducation sexuelle et expriment de grandes préoccupations en ce qui a trait à l'identité de genre. Certains ont très peur, car ils ont vécu dans des pays où les personnes issues de la minorité sexuelle ou de genre sont exposées à de graves persécutions. Le sujet est tabou et, pour les immigrants issus de sociétés patriarcales, les résistances peuvent être très fortes, même chez les jeunes. »

— Organisme communautaire qui intervient auprès des personnes immigrées (p 152)

« Ces résistances ne sont toutefois pas l'apanage des communautés issues de l'immigration. Des sensibilités similaires s'observent dans divers segments de la population, et ce, sans égard aux origines. Chose certaine, dans une société de plus en plus plurielle, de plus en plus segmentée et de plus en plus polarisée, notamment par les réseaux sociaux, les établissements d'enseignement doivent composer avec un large éventail de valeurs et de sensibilités politiques, tout en maintenant leur mission éducative fondamentale »

Le Comité l'exprime clairement et EPPNE confirme que les parents qui contestent l'enseignement imprégné de l'idéologie de genre dans l'école de leurs enfants sont de toutes origines culturelles incluant de façon très significative les Québécois. Pourquoi le Comité a-t-il choisi de présenter un témoignage qui stigmatise les nouveaux arrivants; y a-t-il là une volonté de dévaloriser cette contestation par un argument raciste et, en même temps, les personnes nouvellement arrivées ? Jusqu'où allons-nous aller pour dénigrer les parents inquiets de l'impact qu'a l'idéologie du genre sur leurs enfants ?

« Certaines personnes trans ou (...) demandent un accommodement de la part des ordres professionnels. » (p 86)

« La création d'espaces réservés supplémentaires, (...) figure également au nombre des accommodements raisonnables applicables à court terme. »

« L'article 10 de la Charte garantit aussi la non-discrimination fondée sur le sexe et sur l'identité ou l'expression de genre. Les centres de détention ont donc une obligation d'accommodement à l'endroit des personnes issues des



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

minorités sexuelles »

« Le Réseau du sport étudiant du Québec reçoit chaque année entre 10 et 12 demandes concernant les paramètres d’accommodement pour les jeunes de la diversité sexuelle et de genre. »

« Le respect de l’identité de genre des personnes non binaires commande un effort individualisé d’accommodement et non pas une transformation systématique du langage. »

« Les représentants de l’un des ordres professionnels rencontrés nous ont fait part de l’accommodement qu’ils offrent désormais à leurs membres en processus de changement de prénom ou de mention du sexe. »

« Les centres de détention ont donc une obligation d’accommodement à l’endroit des personnes issues des minorités sexuelles. »

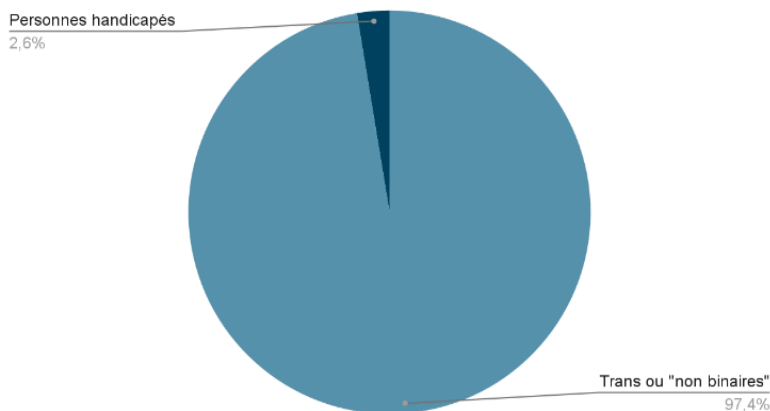
« Dans le cas des personnes trans ou tend à laisser croire qu’elles bénéficient de la même obligation d’accommodement de la part des centres de détention. »”

La question importante des accommodements est soulevée de nombreuses fois dans le rapport du Comité, mais ne concerne en rien la demande des parents. Voici un portrait de ce qui ressort du rapport : Le mot « accommodement » (ou ses variantes comme accommodements raisonnables, mesures d’accommodement, politique d’accommodement) apparaît 39 fois dans les documents (1 fois dans sommaire et 38 fois dans le volume 1)

Population cible principale des accommodements

- Personnes transgenres ou “non binaires” : 97.4 % des mentions
- Personnes en situation de handicap : 2.6 % des mentions
- Familles / Parents 0 % des mentions

Répartition du mot accommodement par groupe





EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

Le mot « accommodement » est utilisé presque exclusivement pour répondre aux attentes des personnes transgenres ou “non binaires”, en particulier dans les domaines :

- Des espaces réservés (toilettes, vestiaires),
- De la modification administrative (nom, prénom, pronoms),
- Du langage inclusif,
- Des soins médicaux liés à la transition,
- Dans les activités sportives et de loisirs.
- Et dans les centres de détention.

Et dans ces 39 occurrences du mot “accommodement”, aucune ne vise explicitement :

- Les parents inquiets ou hésitants face à la transition rapide de leurs enfants;
- Le droit des parents à être consultés et informés dès que l’enfant mineur est soupçonné de manifester un mal-être identitaire et avant qu’il change de prénom ou d’espace réservé dans l’école;
- Les parents qui contestent l’enseignement de valeurs contraires aux leurs.

En somme, le mot “accommodement” est fréquemment utilisé pour les personnes transgenres ou “non binaires”, mais jamais dans le sens d’accommoder les parents et les familles. Ce déséquilibre dans l’utilisation du terme “accommodement” dévoile une approche politique et montre que l’État québécois s’oriente vers une reconnaissance de l’identité ressentie, sans garantir le même niveau d’écoute ou d’intérêt pour ceux qui doutent, résistent ou contestent cette approche.

Dans le même ordre d’idées, on ne retrouve ni mesures protectrices ni garanties institutionnelles d’exemption comme dans la province de l’Alberta qui reconnaît le droit des parents à consentir ou non à un contenu concernant l’éducation à la sexualité de leurs enfants. En omettant de nommer l’“Education Act” de l’Alberta qui stipule que le consentement parental est exigé pour que les élèves mineurs puissent participer à certains modules d’éducation à la sexualité ou de diversité de genre, le Comité évite de montrer que le Québec n’a aucune disposition similaire. Ceci prouve l’invisibilisation des outils qui tiennent compte de la primauté parentale et de la reconnaissance des valeurs des familles. En effet, pourquoi le Comité recommande-t-il de mieux outiller les écoles pour répondre aux demandes d’exemptions des parents quand, dans les faits, chaque fois qu’un parent demande une exemption, elle est systématiquement rejetée, et ce malgré les motifs de libertés de religion et de conscience et la démonstration des préjudices causés à l’enfant? Nous constatons la faiblesse des suggestions du Comité :



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

- Le rapport n'a pas tenu compte des évolutions récentes sur la question des accommodements. En effet, il sied de rappeler que l'outil de demandes d'exemption n'est plus en vigueur depuis septembre 2024. Pourquoi cette dichotomie avec des suggestions au personnel de l'école sur un mécanisme déjà aboli ?
- La suggestion du Comité d'outiller les écoles consiste à s'assurer de l'adhésion des parents au contenu du cours.
- Le comité fait le constat de nombreuses contestations à propos de ce programme, mais ne parvient pas à proposer des solutions concrètes pouvant aider les parents et répondre à leurs préoccupations légitimes concernant l'impact de l'idéologie du genre sur les enfants.
- Pourquoi les demandes d'accommodement sont-elles désormais limitées aux seules libertés religieuses ? Qu'en est-il des libertés de conscience, de pensée, de croyance, d'opinion, garanties par les chartes ?
- Pourquoi avoir supprimé le motif des torts psychologiques (appuyée d'un avis d'un professionnel) dans les demandes d'accommodements ?
- Après le retrait du motif du tort psychologique et après avoir limité les demandes d'accommodement aux libertés religieuses en excluant les autres libertés, notre crainte est que la prochaine étape soit une abolition complète des demandes qui protègent le droit parental ?

Le rapport ne soulève aucune de ces questions importantes, ce qui suggère que le Comité n'est ni au courant que la demande d'exemption a été remplacée par une demande d'accommodement ni au fait de l'évolution de la situation au cours de la dernière année.

Suggestion du Comité

« 4. Informer les parents, en amont, sur le contenu du cours d'éducation à la sexualité et leur offrir un espace sécuritaire pour exprimer leurs préoccupations auprès des autorités scolaires (directions d'école). » (p165)

On note ici la volonté d'informer les parents en amont sur le contenu des cours d'éducation à la sexualité. Laissez-nous douter de cette volonté ! Tant de parents rapportent avoir demandé d'être informés sur la planification du cours et s'être confrontés à un refus, sans compter lorsqu'ils ont voulu en connaître le contenu. Le refus est presque systématique; parfois l'information est fournie après que le cours a été donné.



Suggestion du Comité

«7. Mieux outiller les écoles et le personnel enseignant pour qu'ils puissent mieux répondre aux demandes d'exemption et réagir adéquatement aux manifestations de défiance à l'égard du contenu du cours d'éducation à la sexualité (...).» (p165)

Est-ce qu'on est vraiment à l'écoute des parents ou on cherche à leur faire adopter une idéologie qui est contraire à leurs valeurs ? L'intérêt de l'enfant est toujours mieux protégé par les parents que par les institutions sociales ou les gouvernements.

4'- Quatrième enjeu (suite)

« 8. La méfiance d'une partie de la population, et plus particulièrement des parents de jeunes souffrant de dysphorie de genre, envers les intervenants psychosociaux ou médicaux.

Par ailleurs, le personnel enseignant est libre d'intégrer, dans son processus pédagogique, des témoignages de personnes issues de la diversité sexuelle ou de genre. Cette formule est proposée par plusieurs organismes, dont le GRIS-Montréal et le GRIS-Québec, et prend le plus souvent la forme d'une intervention par un duo de personnes bénévoles gaies, lesbiennes, bissexuelles, pansexuelles, trans ou non binaires formées pour répondre aux questions des jeunes.

Il nous semble opportun de clarifier et de distinguer les rôles respectifs du personnel enseignant responsable du programme pédagogique et celui du témoignage ponctuel d'une personne issue des minorités sexuelles ou de genre. Du point de vue du Comité, l'ampleur des disparités observées dans l'enseignement de l'éducation à la sexualité crée surtout des conditions propices à des maladresses qui, à leur tour, alimentent les controverses, suscitent des critiques et érodent la confiance du public à l'égard du programme. »

On note aussi le besoin de clarification des rôles des intervenants externes LGBTQ+ pour éviter le militantisme idéologique au sein des écoles, ce qui est considéré comme un juste retour du rôle de neutralité d'un État laïc.

EPPNE rappelle que l'enseignement basé sur « l'identité du genre » n'est en fait qu'une idéologie qui a infiltré le système éducatif et que l'on doit supprimer de tout l'environnement scolaire.



Conclusion de la première partie :

À travers ces suggestions en lien avec le programme CCQ et particulièrement le cours d'éducation à la sexualité, le Comité conclut en l'échec du Ministère de l'Éducation dans la mise en œuvre et le déploiement à grande échelle du programme CCQ. Encore une fois, le MEQ doit répondre des dégâts occasionnés par un Programme qui n'aurait jamais vu le jour si les parents avaient été consultés au préalable.

I- Transition sociale

Le rapport fait état de deux enjeux en lien avec la transition sociale dans le milieu scolaire que nous allons analyser.

5- Cinquième enjeu

« 5. Gestion inégale du bien-être et de l'accompagnement de l'élève. »

Suggestion du Comité

«10. Offrir à chaque élève engagé dans un processus de transition sociale un plan d'accompagnement individualisé et mettre à contribution, au besoin, les professionnelles et professionnels compétents (psychologues, sexologues, autres) de l'école ou du centre de services scolaire (ou commissions scolaires). »

Sur ce cinquième enjeu, il faut dire que le rapport ne tient nullement compte de la problématique décrite par de nombreux parents, qui concerne notamment la santé psychologique des enfants. On encourage la transition sociale, sans au préalable recommander les soins des psychologues, sans non plus s'interroger sur les perturbations naturelles que vivent les jeunes adolescents. La question de la santé psychologique des jeunes n'est analysée que dans une section du rapport. Le Comité se contente de rappeler les points de vue de certains spécialistes et activistes sans trancher sur la question. Il constate pourtant la gravité du phénomène de dysphorie de genre, et les propos des psychologues sont parfois très éloquentes et indiquent clairement que l'influence des réseaux sociaux est l'une des causes de ces nombreux problèmes. Il est donc paradoxal qu'il ne propose aucune balise pour la transition sociale, lorsqu'il reconnaît que les chiffres sont alarmants, le nombre de jeunes qui souffrent actuellement de problèmes psychologiques en lien avec leur personnalité sont de plus en plus nombreux. Voici la conclusion du Comité sur cette question :

« Nous n'avons évidemment pas la compétence ni le savoir permettant de trancher parmi toutes ces hypothèses. Il faut néanmoins prendre au sérieux cette évolution statistique et s'interroger sur les causes de ces phénomènes, surtout lorsqu'ils s'accompagnent d'une part de détresse pour nombre de jeunes. Il y a donc très certainement lieu de poursuivre les recherches sur la



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

dysphorie de genre pour mieux comprendre ce sentiment d'inadéquation, tout particulièrement en ce qui concerne les jeunes, d'un point de vue tant social que psychologique ou médical, afin d'accompagner le mieux possible les personnes qui en souffrent. »

Les membres du Comité disent ne pas avoir la compétence ni le savoir, pourtant ce qu'on leur demandait c'était d'interroger les populations et dans cette population, il y a des spécialistes qui disposent de compétences et de savoir, dont la voix n'a simplement pas été écoutée.

Par ailleurs, il ressort de cette suggestion que le Comité n'a pas pris connaissance des Chartes québécoise, canadienne et qui reconnaît les parents comme premiers éducateurs de leurs enfants. Lorsqu'un enfant s'engage dans un processus de transition, c'est en premier lieu la responsabilité de ses parents de discerner l'origine de son mal-être, de l'accompagner, de choisir les spécialistes qu'ils considèrent les mieux outillés pour l'aider vraiment. L'école devra appuyer les parents dans le processus qu'ils mettront en place, pas le contraire. On fait face à un renversement complet des positions, à une recommandation du Comité d'appeler l'État à se substituer aux parents.

6- Sixième enjeu

« 6. Ambiguïtés autour de l'information donnée aux parents ou à l'autorité parentale reconnue. » (p 165)

Suggestions du Comité

«11. Rendre plus explicite le devoir de l'école d'encourager l'élève à informer ses parents de sa démarche de transition sociale. Lorsqu'une telle implication parentale est impossible ou jugée préjudiciable, établir clairement l'obligation pour l'école de faire évaluer l'élève trans ou non binaire par des professionnelles et professionnels compétents et de l'accompagner dans ce processus, afin de protéger sa sécurité psychologique et physique. Si nécessaire, prévoir explicitement l'implication de la Direction de la protection de la jeunesse (Ministère de l'Éducation, centres de services scolaires, directions d'école, Direction de la protection de la jeunesse).»

«12. Implanter des mécanismes de médiation et y avoir recours en cas de conflit ou de rupture de confiance entre l'école ou les parents, ou entre l'élève et l'école (...) »

«13. Mesurer le phénomène en recueillant des données sur les transitions sociales en milieu scolaire, sur le nombre de demandes traitées par les établissements, sur les mesures mises en place pour accompagner le jeune et les parents, et sur l'âge de l'élève au moment de la demande et l'information transmise ou non aux familles (...) »



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

Une première question à se poser est concernant la capacité d'un enfant à s'autodiagnostiquer. Depuis quand un enfant mineur peut-il s'autodiagnostiquer et les parents avoir l'obligation d'accepter ce diagnostic ?

Bien que dans le rapport l'importance du rapport des parents avec leurs enfants soit mentionnée plusieurs fois, nous devons constater que le point de vue qui prévaut oppose injustement le droit des parents au droit de l'enfant. En effet, sous prétexte de garantir l'intérêt des enfants, le cours d'éducation à la sexualité leur impose l'idéologie du genre et les expose à des contenus qu'ils ne sont pas normalement prêts d'entendre en privant dans le même temps les parents de leur droit de surveillance.

N'est-ce pas l'évidence même que, sauf exception très rare, le droit de l'enfant est le mieux défendu par ses parents ? Nous rappelons que les chartes internationales, canadiennes et québécoises en matière de droits humains stipulent clairement que les parents sont les premiers éducateurs de leurs enfants. Donc l'école au Québec, en favorisant une attitude négative des élèves envers leurs parents par des idéologies opposées à leurs valeurs, n'agit pas pour l'intérêt supérieur de l'enfant. Plus encore, lorsqu'elle favorise une transition médicale, elle nuit à la santé physique de l'élève, elle fait alors effraction dans son développement psychologique en créant confusion et malaise par rapport à son identité.

EPPNE trouve dommage que le Québec n'apprenne pas des pays scandinaves qui ont eu une longue expérience transaffirmative et sont revenus sur leurs politiques.

Suggestion du Comité

« Si l'école a le devoir d'élaborer un plan d'accompagnement à la transition sociale, elle a aussi certaines obligations lorsqu'elle constate qu'un élève de 14 ans ou plus ne bénéficie pas d'un soutien parental.... À terme, si l'école est convaincue qu'il y a menace pour la santé et la sécurité de l'élève, ou encore que l'hostilité familiale est avérée ou fortement suspectée, elle impliquera alors la Direction de la protection de la jeunesse dans le dossier. »

Le Comité recommande d'impliquer la Direction de la protection de la jeunesse (DPJ) si l'école soupçonne une hostilité parentale à la transition de l'enfant. (Projet de loi fédéral C-4 : Loi modifiant le Code criminel (thérapie de conversion))

Pour résumer, soit le parent adhère à l'idéologie du genre et collabore avec ses propagateurs, soit, s'il s'y oppose et est suspecté d'hostilité à cette idéologie, pourtant réfutée dans le monde scientifique et rejetée dans maints pays. Dans la deuxième situation, on lui enverra la DPJ qui jouera le rôle d'une "Gestapo" québécoise, chargée



d'enquêter à domicile sur les valeurs des parents. Une mission qui n'est rien de moins qu'une violation du droit à la vie privée.

Cette recommandation scandaleuse est digne de figurer dans le programme de n'importe quelle institution publique d'un pays totalitaire. En effet, elle ne tient pas compte du fait que les parents qui sont prêts à donner leur vie pour leurs enfants sont les plus grands

protecteurs de leurs intérêts, et passent devant tous les gouvernements passagers cherchant à les endoctriner. Ici encore, répondant à une logique totalitaire, le gouvernement fait fi du rôle des parents pour déterminer ce qui serait dans l'intérêt de l'enfant.

Ce passage du rapport du Comité de sages ne repose sur aucune charte internationale des droits de la personne, les contredit au contraire, et manifeste la totale adhésion aveugle du Comité à l'endoctrinement des enfants à cette idéologie scientifiquement réfutée et toujours objet de débat dans le monde universitaire. Ce passage est inacceptable et jamais les parents du Québec n'accepteront de sacrifier leurs enfants à la folie ambiante à laquelle se plie le Comité de sages qui se refuse de prendre en compte tant le Rapport Cass sur la faiblesse des études scientifiques militantes que la valeur manifeste scientifique des études la contredisant.

Nous sommes plus que déçus par le rapport du Comité de sages, nous sommes choqués de son total manque de respect des textes relatifs aux droits humains. Malgré le fait que nous avons rappelé ces textes de loi et ces chartes internationales au Comité, il a ignoré des décennies de droits fondamentaux reconnus.

II- Réaction d'EPPNE face à la non-considération de son argumentaire déposé au Comité

EPPNE a investi du temps et des ressources considérables pour soumettre un mémoire de recherche approfondi intitulé : Argumentaire : Mettons fin à l'endoctrinement de nos enfants par l'idéologie du genre.

Ce document comprend une revue de la littérature académique en français et en anglais, des préoccupations fondées sur des données probantes concernant l'idéologie du genre dans les écoles, ainsi que des études comparatives internationales. En plus de ce document, le Comité a également reçu une recherche en cours sur l'autorité parentale au Québec et les interrogations légitime sur les droits conférés au mineur de 14 ans et plus. est disponible au public.



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

Ces travaux ont été présentés puis déposés au Comité. Ils ont complètement été exclus du rapport final - sans aucune mention, citation ou reconnaissance. Plus préoccupant encore, dans son rapport, le Comité a également ignoré de nombreux témoignages de parents, pourtant soumis officiellement.

Ces témoignages faisaient état de préoccupations concrètes et vécues, notamment :

- L'introduction précoce de concepts liés à l'idéologie du genre auprès des jeunes enfants.
- L'absence de consultation parentale sur des contenus pédagogiques sensibles.
- La confusion et les répercussions psychologiques chez certains enfants exposés à ces contenus.

Cette omission réduit au silence un nombre important de parents québécois et mine l'objectivité ainsi que la crédibilité du rapport du Comité. Jusqu'où la liberté de parole, d'opinion, de conscience dans notre société a-t-elle été prise en otage, jusqu'où le gouvernement est-il noyauté ?

Le rapport du Comité révèle un biais manifeste en écartant les contributions documentées d'EPPNE. Et ce, malgré la remise de documents bilingues (en français et en anglais), incluant des vidéos, que le Comité n'a manifestement pas pris en compte. Cette négligence soulève de sérieuses préoccupations quant à la transparence et à l'équité du processus.

Les recommandations d'EPPNE en faveur de la reconnaissance de l'autorité parentale et des familles ne suscitent de la part du Comité aucun soutien réel, mais qu'une indifférence implicite, encore moins de la prise en compte des préceptes religieux, de convictions ou de conscience. EPPNE a donc fait face à une écoute symbolique et non pas une inclusion des inquiétudes des parents qu'elle soulevait dans ses différents documents et interventions.

L'orientation du rapport est clairement progressiste, il penche nettement vers une approche trans, au détriment des familles qui vivent ces transitions de genres chez les mineurs comme des ruptures profondes avec un risque accru de fragmentation familiale. Le rapport néglige les tensions vécues par les familles et les parents qui craignent une orientation idéologique imposée à l'école.

En effet, le rapport du Comité consiste en des mesures visant à intégrer davantage les personnes transgenres et "non binaires" dans les espaces publics, les milieux scolaires, les services médicaux et les documents administratifs. Mais aucune proposition concrète ne reconnaît les difficultés des parents confrontés à cette influence idéologique. Cette absence de reconnaissance des consultations faites auprès des parents nous amène à



EPPNE

Ensemble Pour Protéger Nos Enfants

comprendre que ces derniers sont perçus comme un obstacle voire un danger et dénote un manque de neutralité de la part du Comité. EPPNE affirme qu'il ne s'agit pas d'une "évolution", mais de la volonté d'un groupe militant d'imposer son idéologie.

En définitive, il est aisé de constater que l'autorité parentale est en perte de vitesse, voire de valeur au Québec depuis un peu plus de 40 ans. Les parents, trop occupés à gagner leur vie pour garantir un avenir à leurs enfants, n'ont pas réalisé au fil des temps que leur place était en train d'être usurpée par le Gouvernement. La problématique actuelle nous

permet, nous parents, de nous rendre compte que le programme CCQ (anciennement ECR) est bien la goutte d'eau qui a fait déborder le vase et que nous ne pouvons pas nous croiser les bras et laisser nos enfants exposés à des enseignements sans aucun contenu scientifique.

EPPNE revendique qu'au nom de la laïcité de l'école toute forme d'idéologie soit bannie des programmes et des contenus présentés autant par du personnel interne qu'externes à l'école.



Conclusion générale

Le Comité avait à sa disposition tous les éléments lui permettant de fournir une argumentation qui aurait reconnu la fausseté de l'idéologie du genre et promu l'autorité parentale. Mais hélas, il ne les a pas utilisés !

Les suggestions offertes dans le rapport souffrent de plusieurs faiblesses et lacunes qui le décrédibilise. Ce rapport manque d'objectivité, il ne tient pas compte de l'autorité parentale. Le Comité ne manifeste aucune sensibilité aux préoccupations exprimées par les parents. 542 jours de travail pour produire un rapport qui accentuent les tensions au lieu de les apaiser !

EPPNE aurait souhaité :

1. Le respect des droits des enfants et de leurs parents;
2. Une approche fondée sur des preuves scientifiques vérifiées (Rapport Cass);
3. Le respect de la diversité religieuse et culturelle de la société québécoise
4. Une déclaration claire, qu'on ne peut pas imposer une idéologie à tous;
5. Une déclaration claire que les idéologies n'ont pas leur place dans nos écoles.

Les parents sont très inquiets de voir que le statut de la famille nucléaire est présenté aux élèves comme désuet, dépassé, qu'il n'y a aucun respect pour le choix de chasteté d'un jeune, pour la binarité homme/femme et pour la notion de mariage. Toutes ces notions ne sont jamais abordées positivement. Elles sont souvent reléguées au statut d'obstacles. L'école commet une grave erreur morale, sociale et civilisationnelle en omettant de mettre en valeur la beauté et l'importance de la famille. Les familles forment pourtant le noyau de stabilité de notre société et de notre culture québécoise. Elles sont le berceau de la naissance de nos enfants et réussissent dans la plupart des cas à leur donner une éducation harmonieuse qui en fera des citoyens responsables; ce qui est possible, si d'autres institutions parallèles ne décident pas de se les approprier et de les endoctriner avec des valeurs contradictoires à celles de leurs parents.

EPPNE exprime sa déception quant à l'absence du rôle de la famille et des parents dans l'intégralité du rapport. Que l'on respecte les personnes "non binaires" et trans et qu'on lutte contre les discriminations est important et nécessaire, en revanche, que l'on ignore et qu'on développe, une "phobie de la famille" représente un grand danger pour les générations futures.

Hanan Masuod
Présidente

Jean-Léon Laffitte
Vice-président